

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15_1157-074	l
Déposé le : 29.09. 15	
Scanné le	

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion a une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.
- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.
- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique. **Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

Titre de la motion

Compensation des pertes fiscales sur les impôts sur les personnes morales pour les communes en 2017-2018

Texte déposé

Le Conseil d'Etat peut compter sur le soutien des communes concernant le principe de la mise en œuvre anticipée de RIE III.

La perte fiscale pour les communes due à l'anticipation de RIE III en 2017-2018 est évaluée à 25,6 millions.

Le Conseil d'Etat s'est engagé, notamment en séance du Grand Conseil du 31 mars 2015, à ce qu'il n'y ait aucune conséquence fiscale pour les communes de l'anticipation de RIE III.

Le Conseil d'Etat considère que l'augmentation de sa contribution à la FAJE compense la perte fiscale des communes.

La motion déposée par la commission des finances sur les mesures complémentaires à RIE III propose à son point 4 de prévoir un soutien aux communes lié à l'anticipation de sa mise en œuvre.

Considérant que les montants proposés :

- ne vont pas aux communes réellement touchées par la perte fiscale.
- que l'accueil de jour et RIE III concernent des politiques distinctes
- que la contribution de l'Etat à la FAJE et la compensation de la perte fiscale impactant les communes en 2017 et 2018 sont des montants de nature différente
- que cette politique des vases communicants prétérite les communes et ne respecte pas l'engagement pris devant le Grand Conseil

les motionnaires demandent la création d'un fonds au bilan de l'Etat de Vaud d'un montant minimum de Frs 25,6 millions visant à compenser les pertes fiscales subies par les communes, pour les périodes fiscales 2017-2018.

<u> Commentaire(</u>	S	١

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE
- (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

Signature

Claudine Wyssa

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s):

Daniel Brélaz, Oscar Tosato, Christelle Luisier, Christine Chevalley, Laurent Wehrli

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

locks procles

Liste des députés signataires – état au 8 septembre 2015

Aellen Catherine	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Clivaz Philippe	Gander Hugues (Monde)
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Cretegny Gerald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cretegny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard $($	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriades Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel / Lun 17	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Induni Valèrie
Buffat Michaël	Devaud Gregory	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Donzé Manuel	Jaquier Rémy () Jacobs
Calpini Christa (Q.C.)	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Capt Gloria	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanie
Chapalay Albert (1. Manulun)	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Cherubini Alberto	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 8 septembre 2015

Krieg Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine ////////////////////////////////////	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques (A)	Sonnay Eric
Mahaim Raphael	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Stürner Felix
Manzini Pascale	Podio Sylvię	Surer Jean-Marie / Www WW
Marion Axel	Probst Delphine	Thalmann Muriel
Martin Josée	Randin-Philippe	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Allette	Tschopp Jean X/5 My
Meldem Martine	Rezso Stéphane (二人)	Uffer Filip AMP
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis//
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Plerrette	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas Q. (Millined
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice OMM	Rydio Alexandre	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Schaller Graziella	Züger Eric